

Pétitions

Je félicite le ministre pour son hommage à la Croix-Rouge internationale et je reconnais que nous devrions poser un grand geste humanitaire, mais il faut cependant admettre que nous n'aidons pas beaucoup en réduisant les fonds consacrés au véritable travail de développement susceptible d'apporter des solutions durables à la pauvreté et à la souffrance. C'est, cependant, ce que fait le gouvernement dans son dernier budget. Il a réduit les fonds versés à l'aide au développement et a gelé le niveau de financement des programmes comme ceux de la Croix-Rouge internationale.

Je reconnais le bien-fondé de la Journée de la Croix-Rouge internationale, mais c'est avec un sentiment de tristesse parce que le gouvernement du Canada n'a pas su tenir sa promesse de s'efforcer sincèrement de contribuer au règlement des problèmes mondiaux par une aide au développement. Le gouvernement a opté pour une aide qui n'est que palliative.

* * *

LOI CONCERNANT LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

LOI SUR L'INTÉRÊT

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) demande à présenter le projet de loi C-238, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, ce projet de loi est nécessaire, si je ne m'abuse, pour régler le problème

que pose la façon dont les sociétés qui vendent des marchandises à crédit par carte de crédit calculent les taux d'intérêt. Certaines sociétés font payer des intérêts à partir de la date de l'achat, même si le client a versé un acompte, dans la facture qu'elles envoient pour la période suivante. D'autres font payer des intérêts à partir de la date de facturation.

Le projet de loi oblige toutes les sociétés à ne compter des intérêts qu'à partir de la date de facturation et à les calculer tous les mois et pas tous les jours. Le système actuel est à mon avis totalement injuste à l'égard des consommateurs. Cette modification qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur l'intérêt est nécessaire.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

PÉTITIONS

LES FRAIS DE SERVICES BANCAIRES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais présenter, aux termes de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plusieurs personnes de la région d'Ottawa, qui veulent signaler au gouvernement que les frais de services bancaires augmentent en moyenne de 19 p. 100 par an, soit cinq fois plus vite que l'inflation. D'après ces personnes, les ententes respectées de plein gré et l'auto-réglementation n'ont pas donné de résultats très probants. Elles demandent qu'il plaise au Parlement du Canada d'adopter un projet de loi réglementant et limitant les frais de services bancaires et offrant une certaine protection aux Canadiens.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens qui affirment que 41 p. 100 des bénéficiaires de l'aide sociale en Ontario sont des enfants. Ce pourcentage est encore plus élevé dans d'autres provinces du Canada.

Ils soulignent que, dans toutes les régions du Canada, les bénéficiaires de l'aide sociale vivent bien en deça du seuil de la pauvreté défini par Statistique Canada. Ils demandent donc au Parlement de songer à l'opportunité d'accroître les fonds consacrés aux programmes sociaux du gouvernement fédéral, d'augmenter les paiement de transfert pour les programmes des provinces et de collaborer avec celles-ci afin de porter les taux d'aide sociale au moins au niveau du seuil de la pauvreté.